

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/82

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 12 décembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BENCADI Karim, MORIN-DESMURS Michèle, et MATHIEUX Marc, CLEMENT Nathalie,

Procuration : MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE, DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à Daniel LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir DELANGLE Sylvain, BOUCLIER Florence a donné pouvoir à Michèle MORIN-DESMURS.

Absents excusés : Georges BUSSEUIL

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Objet : Subvention 2022-2023 à l'association de l'école Lamartine

L'état suivant accompagnant la demande de subvention est présenté au conseil municipal :

Voyages scolaires 2022-2023

Classes	Dates	Transport	Activités	Participation des familles.
CP/CE1/ Ulis	Le vendredi 16 juin 2023	Cars Peguet La Clayette Matour. 1080	Animations à la maison du patrimoine à Matour 7 740€	47 x 8 =376€
CM1	Mercredi 28 juin 2023 Jeudi 29 juin 2023 Vendredi 30 juin 2023	La Clayette Lyon ensuite lac des sapins Cublize. 3465€	1 journée à Lyon, Confluence, Célestins, Fourvière : 2 jours lac des sapins promenade, vélo, orientation...	17 x 60 =1020€
CE2/CM2	Les mardis 20 et 27 juin 2023.	La Clayette Semur en Brionnais La Clayette Cormatin 540€	Visite du château fort de Semur le matin. L'après-midi fabrication d'une émission radio de 30 mn qui sera diffusée. Le matin visite du château de Cormatin. L'après-midi visite du château de saint Point qui appartenait à Lamartine. 530€	40 x 15 =600€

Total voyages : 6355 Euros.

Total participation familles : 1996€. Participation Assolamartin : 4000€

Dépenses autres que les voyages scolaires de la coopérative scolaires pour l'année 2002-2023.

Abonnements magazines	690€
Incorruptibles	220€
Brioche (anniversaires)	150€
Ecole et cinéma	1112€
Film de Noël	318€

Total : 2490€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-**DECIDE** d'accorder une subvention à l'Assolamartine à raison de 2 849€ au titre de l'année scolaire 2022/2023

-**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 65748.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le <u>19/12/2023</u>
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,